

Conseil municipal du 6 Septembre 2016

Convocation le 19 Août 2016

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ,

Absents : Corinne LAGUT, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Christian LETOVANEC

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 Juillet 2016 avec demande d'explications, par un Conseiller absent à ce Conseil du 7 juillet, sur le balisage piétonnier.

Urbanisme :

- DP refusée pour une piscine et modifications d'ouvertures chemin de la Laiterie, DP déposée pour seulement les modifications d'ouverture et acceptée tacitement
- DP acceptée tacitement pour une extension sur maison existante route de La Bâtie
- 2 PC déposés pour maisons individuelles Lot La Savasse
- La DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017. La commune regarde les différentes possibilités d'instructions qui lui sont offertes.
- Décision à l'unanimité d'ouverture d'un dossier auprès des organismes compétents pour mise en place d'une procédure de démolition d'un bâtiment construit en zone non autorisée par la Carte Communale

Voirie :

Monsieur Le Maire explique le règlement des fonds de concours possibles délivrés sur dossier à la commune par l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Il propose que les travaux de voirie 2016 effectués ou à venir, fasse l'objet d'une demande.

Le coût total de ces travaux s'élève à un montant de 37 439.78 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €	
- l'encrochement	7 000.00	Fonds de concours Agglo	18 719.89
- emplois à émulsion de bitume 2016	10 800.00	Autofinancement communal	18 719.89
- les travaux de voirie 2016			
- la création d'aire de croisement	17 967.75		
Route des Collines	1 672.03		
Coût total :	37 489.78		37 489.78

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- **Sollicite** un fond de concours pour un montant de 18 719.89 € auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours.

Bâtiments Communaux : Travaux :

- Monsieur le Maire expose que le projet, de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux de type ERP: (mairie, salle polyvalente, église) et arrêt bus sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :
 - Fonds de concours de l'agglomération pour un montant de 49 409 € HT
 - Dotation départementale pour un montant de 43 334 € HT (sans arrêt de bus)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €	
VRD	5 925.00	Conseil Départemental au titre de la	17 333.00
Aménagement intérieur	6 409.00	dotation départementale	
Plomberie, Electricité, chauffage	4 500.00	Conseil Départemental au titre des	2 579.00
Menuiserie intérieure	5 000.00	amendes de police	
Maçonnerie	21 500.00	Fonds de concours Agglo	14 748.00
Arrêt bus (non subventionnable	6 075.00	Autofinancement communal	14 748.00
département)			
Coût total :	49 409.00		49 409.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- **Arrête** le projet de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant de 49 409.00 € HT
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus

- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation Départementale 2017 pour un montant subventionnable de 43 334.00 € HT

- **Sollicite** un fond de concours pour un montant de 14 748.00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours.

- Monsieur le Maire expose que la salle polyvalente de Geysans construite à la fin des années 80 nécessite une rénovation. Ce bâtiment accueille tout au long de l'année les activités sportives et culturelles des associations et de l'école, la cantine scolaire et les activités périscolaires. Compte tenu du temps d'utilisation de cet ensemble polyvalent une amélioration énergétique permettrait une réduction importante des frais de fonctionnement.

Il présente le devis reçu et dit que compte tenu de celui-ci le montant des travaux s'élèverait à 13 578 € et que ceux-ci seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation départementale 2017. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 13 578 € HT

Conseil Départemental : 5 431 € (40%)

Autofinancement communal : 8 147 € (60% fonds propres)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- **Arrête** le projet « Amélioration énergétique du bâtiment communal : salle polyvalente » pour un montant de 13 578 €.

- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus

- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation Départementale 2017 auprès de Mr Le Président du Département de la Drôme

Agglomération :

Monsieur le Maire expose que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 est le troisième volet de la réforme territoriale et qu'elle réorganise les compétences entre les collectivités, suite à son adoption, il convient de mettre les compétences de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud-Rhône-Alpes en conformité avec les nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide: Par 10 pour, 0 contre, 1 abstention

- D'approuver la modification des statuts de Valence Romans Sud Rhône-Alpes pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe.

- D'approuver ces modifications statutaires à compter du 31 décembre 2016.

Décision modificative de budget :

Le Maire explique qu'une erreur a été constatée sur le BP 2016 pour les amortissements de l'année en effet la somme de 4048.17€ au 28033 R est à imputer au compte 28051 R, de plus la somme de 380€ est nécessaire au compte 165D pour la rendu d'une caution de logement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide des modifications suivantes au BP 2016

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionne reçus		380.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		380.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	380.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	380.00 €	
R 28033 : Amortissement frais d'insertion	4 048.17 €	
R 28051 : Concessions et droits similaires		4 048.17 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	4 048.17 €	4 048.17 €

Divers :

- Effectif de 61 élèves à l'école : bonne année scolaire aux élèves, enseignants et agents.
- TAP avec 50 enfants et 4 animateurs.
- Réunion de la commission électorale courant septembre.
- Les locataires du logement en dessus du secrétariat de mairie ont donné leur dédite, nous y accueillerons une nouvelle famille.

Evénements du mois :

- 07 juillet : Contrat rivière : projets
- 08 et 21 juillet : Jury régional et départemental villes et villages fleuris
- 11 juillet Bilan Energétique des bâtiments communaux ; demande de pré diagnostic de la salle des fêtes par le SDED.
- 12 juillet Assemblée générale country
- 19 juillet Réunion avec l'assistante sociale : discussion de dossiers
- 21 juillet Visite des Conseillers Départementaux. Point sur les subventions
- 26 juillet Signature du Bail avec TDF
- 28 juillet Rencontre avec la Trésorière
- 29 août : Rencontre avec les membres de l'association PLAIRE : accueil de réfugiés
- 29 août Réunion avec VRD et l'entreprise Cheval : Au vu de la déclivité du terrain, possibilité de la réalisation d'un arrêt de bus « accessible » dans le village. Etude en cours.

Fin du conseil : 22h40 Prochain conseil municipal le mardi 4 Octobre à 20h30